

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre 2023 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle des fêtes, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 7 octobre 2023

Présents :

MMES ALLION, COURVOISIER, GACOIN, LHÉRITIER, PACCHIANI, PIEDECAUSA, SAUPIN, STAINS, MM BURNHAM, BRISSON, BRUNEAU, DELORY, DERRÉ, FLEURY, GUYARD, NAVEREAU,

Absents excusés ayant donné procuration :

- Monsieur FOUCHAULT a donné procuration à Madame PACCHIANI ;
- Monsieur MARÉCHAL a donné procuration à Madame LHÉRITIER ;
- Madame ROUSSEAU a donné procuration à Monsieur FLEURY ;
- Madame RYGIERT a donné procuration à Monsieur GUYARD ;
- Madame SABATER a donné procuration à Monsieur NAVEREAU ;

Absent excusé : Madame COURTOIS, Monsieur TROFLEAU

Secrétaire de séance : Madame SAUPIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2023 :

Suite à l'intervention de Monsieur Navereau sur le point 3.2 FINANCES – Logement 4 place de la mairie parcelle BD 646 : des précisions sont à apporter : Deux questions ont été posées :

- Première question : Est-ce que le conseil municipal est favorable pour faire une offre avant le droit de préemption. Le conseil municipal a approuvé à la majorité (17 pour, 3 contre, Martine Stains, Franck Navereau et Christine Rygiert) de faire une offre d'achat avant le droit de préemption de ce bien.
- La seconde question était de faire une offre d'achat à 45 000 € comme indiqué sur le procès-verbal. Le conseil municipal, à la majorité (17 pour, 2 abstentions (Martine Stains et Christine Rygiert) et un contre (Franck Navereau) approuve l'offre d'achat de ce bien à 45 000 €.

Le procès-verbal du 27 juillet 2023 sera soumis au prochain conseil municipal avec ce complément d'information.

I. INFORMATIONS

1.1 Etat Civil

Madame le Maire donne les informations sur les actes d'Etat Civil des trois communes déléguées :

- 3 Naissances
- 2 Mariages
- 2 Pacte Civil de Solidarité (Pacs)
- 2 décès

1.2 Urbanisme

Madame le Maire donne les informations sur les dossiers d'urbanisme des trois communes déléguées :

- 12 Déclarations Préalables de Travaux (DP) 10 accordées et 2 refusées
- 5 Permis de Construire (PC) 4 accordés et 1 refusé
- 8 Déclaration Intention d'Aliéner (DIA) non requises

1.3 Communication de l'avis de la Chambre Régionale des Compte Centre-Val de Loire du 9 août 2023 – article L. 1612-15 du CGCT - rejet d'une demande visant à faire reconnaître

comme dépense obligatoire l'allocation de retour à l'emploi revendiquée par un ancien agent communal

Madame le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire du 9 août 2023 – article L. 1612-15 du CGCT - rejet d'une demande visant à faire reconnaître comme dépense obligatoire l'allocation de retour à l'emploi revendiquée par un ancien agent communal.

1.4 Solidarité séisme au Maroc

Madame le Maire informe le conseil municipal que face à la situation d'urgence que vit le Maroc en raison du séisme qui a eu lieu dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier, et pour faire suite à l'appel à la solidarité nationale lancé par l'AMF, l'Association des Maires de Loir-et-Cher a relayé l'ouverture de différents fonds de solidarité aux communes qui souhaiteraient apporter une aide aux populations touchées, à savoir :

- Le FACECO, fonds de concours du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.
- La Protection civile : elle mobilise actuellement ses moyens nationaux de logistique d'urgence afin de livrer au plus vite le matériel humanitaire nécessaire et de projeter des équipes de sauvetage.
- La Croix Rouge française : elle a activé son réseau de bénévoles spécialisé aux interventions d'urgence et se coordonne avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge marocain afin de déployer l'aide humanitaire nécessaire.
- Acted : cette ONG est également mobilisée pour apporter une aide directe et autonome dans les villages touchés par le séisme.
- Le fonds de solidarité pour les collectivités de Cités Unies France (CUF) : Cités Unies France a décidé de lancer un fonds de solidarité pour la réhabilitation des collectivités touchées par cette catastrophe.
- Si cette démarche recueille l'assentiment du conseil municipal, une délibération sera rajoutée à l'ordre du jour

Elle précise que la collectivité a participé en 2022 pour la population Ukrainienne par le FACECO pour un montant de 1 000 € pour la situation d'urgence.

Elle propose le même montant, soit 1000 € pour le Maroc.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de 1 000 € au FACECO pour l'aide à la population marocaine.

II. AFFAIRES GENERALES

2.1 Candidature à la labellisation Village d'Avenir

Madame le Maire informe le conseil municipal que le plan « France Ruralité » annoncé le 15 juin dernier par la première ministre a pour ambition, dans un objectif d'équité territoriale, d'améliorer le quotidien des français vivants en zone rurale. Il comporte quatre axes :

- Un nouveau programme d'ingénierie porté par l'ANCT, baptisé « Villages d'avenir »
- Un plan d'action interministériel dénommé « France Ruralités Solutions »
- Une dotation de valorisation des aménités rurales
- Une réforme des ZRR visant à dynamiser les petites communes via des aides économiques

Le dispositif « Village d'avenir » est un programme d'ingénierie - et non une nouvelle subvention - destiné à aider les communes rurales à porter les projets qui répondent aux besoins quotidiens de leurs habitants. Il vise à aider des communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement, notamment, à travers un accompagnement en ingénierie. Cette ingénierie opérationnelle doit nous permettre de mobiliser les ressources nécessaires pour faciliter la conception et la mise en œuvre de nos projets.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 15 octobre prochain.

Madame le Maire propose la candidature de la commune de Valloire-sur-Cisse en précisant que le programme « Village d'avenir » de Valloire-sur-Cisse se décompose en trois volets :

- Un volet transition énergétique

- Créer des liaisons douces et pistes cyclables intra communales (Chouzy-sur-Cisse, Coulanges et Seillac) et soutenir la réalisation par les collectivités compétentes de pistes cyclables vers les communes de Veuzain-sur-Loire et de Blois.

- Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments existants (écoles, salle des fêtes, mairies, ateliers des services techniques)

- Renforcer la végétalisation des espaces publics

- Développer l'éco-partage en matière de transport

- Placette de Coulanges

- Un volet patrimonial

- Valorisation du canal et du bâtiment industriel qui héberge actuellement les ateliers communaux

- Restauration des églises des communes déléguées Chouzy-sur-Cisse et de Seillac

- Réhabilitation des anciens ateliers municipaux

- Un volet Animation et dynamisation de la commune

- Création d'un nouveau lieu convivial : salle d'exposition dans la grange en centre bourg

- Tiers lieu à vocation d'espace service

Cette candidature est destinée à rechercher le bénéfice d'une prestation d'ingénierie globale pour tracer une feuille de route pour les années à venir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dépôt de candidature au dispositif « Villages d'avenir », programme d'ingénierie auprès de la préfecture du Loir-et-Cher.

2.2 Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Le sujet est retiré et reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

2.3 Candidature pour un conseiller numérique

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est toujours possible de formuler une demande de financement pour l'emploi d'un conseiller numérique.

Un conseiller numérique a pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens comme :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc...)

- Naviguer sur le Internet

- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels

- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone

- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques

- Connaitre l'environnement et le vocabulaire numérique

- Apprendre les bases du traitement de texte

Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Chaque Conseiller numérique suit, avant son entrée en fonction, une formation obligatoire durant entre 3 semaines et 4 mois, selon son niveau de compétences initial.

L'aide financière pour la première année est de 17 500 € puis la seconde et la troisième 12 500 € soit un total de 42 500 € sur trois ans pour un temps complet. Le reste à charge pour la collectivité pour trois ans est d'environ 30 000 € (salaire et charges) soit 820 € mensuel.

En réponse à l'observation de Monsieur Navereau sur l'impact sur la masse salariale, Madame Pacchiani propose de prendre un service civique qui est une fonction non rémunérée mais simplement indemnisée forfaitairement.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'option du recours à un service civique selon les besoins de la collectivité en matière de numérique et d'aide à apporter aux administrés.

III. FINANCES

3.1 Subvention exceptionnelle pour l'Association BADMINTON

L'association Badminton demande une subvention exceptionnelle pour :

- L'achat de matériel pour un montant de 993.74 € (Volants, filets de compétition, Raquettes, taquets coinçeurs de fixation sur poteaux)
- La journée octobre rose le samedi 21 octobre 2023 pour un montant de 1 288.00 €

La journée d'octobre rose commencera par l'installation dans et autour du gymnase afin de créer des ateliers ludiques et d'initier à la prévention du cancer du sein. Un concert clôturera la journée. Le budget de cette journée est de 2 988 €.

Madame le Maire précise que lorsqu'il y a subvention de la collectivité, le logo de la collectivité doit être demandé et mis sur l'affiche de l'association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 2 281.74 € pour l'association badminton pour couvrir l'achat de matériel et la journée d'octobre rose du samedi 21 octobre 2023.

IV. PERSONNEL

4.1 Taux promu – promouvable

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la saisie du Comité Social Territorial et à l'avis favorable du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG FPT) sur la proposition de ratios « promus – promouvables » à 100 %, elle propose de fixer à 100 % par la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO % PROMUS/PROMOUVABLES
Adjoint administrative territorial	Adjoint administrative territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les ratios « promus – promouvables » à 100 %.

4.2 Création de postes selon le tableau d'avancement de grades après avis du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 juillet dernier,

Considérant selon le tableau annuel d'avancement de grades validé par le CDG FPT sur proposition de Madame le Maire, les taux « promu – promouvable à 100 %, 11 agents bénéficient d'un avancement de grade soit :

- Adjoint administrative territorial principal de 2^{ème} classe (1 poste à l'accueil de la mairie)
- Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (1 poste en animation et 1 poste, fonction directrice de l'ALSH)
- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (2 postes au service technique espaces verts et 3 postes aux écoles pour le ménage, l'animation et ATSEM (28h))
- Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (1 poste au service technique espaces verts et 1 poste fonction ATSEM)
- Agent de maîtrise principal (1 poste au service technique - responsable)

Il convient de créer les postes correspondants aux avancements de grade. Les postes actuellement occupés par les agents seront supprimés après avis du Comité Social Territorial (CST).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les créations d'emploi selon le tableau annuel d'avancement de grades validé par le CDG FPT sur proposition de Madame le Maire.

Madame Allion rappelle le spectacle « Pierre et le Loup » avec le concours de Festillive le samedi 14 octobre 2023.

Madame Gacoïn rappelle le repas des aînés le 11 novembre 2023 et la réunion de la commission des finances le 28 novembre à 20h30

Madame Courvoisier annonce une commission des affaires scolaires le 14 novembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.


Le Maire
Catherine LHERITIER